



Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi dix décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG Maire, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Adjoint, Carole ROGERS, Patrick NUTTENS, Aurélie DEMARCY, Jean DUREL, Bertrand MAROUSEZ, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Karim BENBACHIR, Séverine CAMUS, Christophe MARTIN, Kenny ROJAS, Conseillers Municipaux.

Philippe BERTOIS donne pouvoir à Madame Florence ROUXEL pour le représenter.

Absentes excusées : Mesdames Christiane RIOU et Nathalie NOEL.

M. Bertrand MAROUSEZ est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Elle procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le **compte-rendu de la séance du 22 octobre 2020.**

Vote du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2021

Madame le Maire rappelle la réglementation.

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la **section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au **remboursement en capital des annuités de la dette** venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2021, le maire peut, **sur autorisation du conseil municipal**, engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020**, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Afin d'assurer la continuité des services, et surtout pour pouvoir payer les entreprises pour les travaux réalisés et ne pas leur faire attendre le vote du budget en avril, Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Elle précise que cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés et dépensés.

Elle présente le tableau des dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 et précise que l'autorisation porte sur le quart de ce montant, soit la somme de **235 695,01 €**.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette délibération pour les dépenses d'investissements nécessaires sur le début de l'année 2021.

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2020

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a adopté la fiscalité professionnelle unique depuis le 1^{er} janvier 2019. Ce **transfert de fiscalité** constitue un cadre légal d'échanges financiers entre les communes membres et l'intercommunalité dans le cadre du **transfert de compétences**.

Le mécanisme des attributions de compensation au sein du bloc communal (Communes / EPCI) permet de **garantir la neutralité budgétaire**.

Madame le Maire explique qu'une **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** a été instituée au sein de la Communauté de Communes afin d'évaluer les ressources et les charges transférées.

Les membres des commissions sont les maires, assistés d'un suppléant (un adjoint).

Un premier rapport définitif a été présenté en 2019 évaluant les transferts de fiscalité professionnelle et les transferts de compétences notamment scolaire.

La CLECT s'est réunie le 18 novembre 2020 afin de préparer le rapport 2020. La présente délibération a pour but d'approuver ce rapport.

Après délibération de l'ensemble des communes, le Conseil communautaire pourra délibérer à son tour et définir le montant des attributions de compensation définitives 2020 et provisoires 2021.

Les 94 608 € de fiscalité autrefois perçus par la commune et aujourd'hui directement perçus par la communauté de communes sont déduits des charges issues du transfert de compétence scolaire. La commune ne verse ainsi que la différence à la communauté de communes.

Pour 2020, l'attribution de compensation de la commune vers la communauté de communes avait été estimée à 75 585,41 € ; l'attribution définitive s'élève à 76 436,65 €.

Compte-tenu de la faible différence, le montant prévisionnel pour 2021 restera sur cette même base.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport 2020 de la CLECT ; et confirme le principe de refacturation auprès de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle des dépenses suivantes : eau, gaz, électricité, copieurs, affranchissement, téléphonie, personnel (agents transférés à la communauté de communes), ...

Adhésion de la commune au groupement d'achats d'énergie électrique coordonné par le SIEGE

Madame le Maire explique que le SIEGE (Syndicat d'électricité et de gaz de l'Eure) propose aux communes d'adhérer à un groupement d'achat d'électricité et services associés. La commune est déjà membre du SIEGE.

Avec la fin des tarifs "bleus" au 31 décembre 2020, le SIEGE a décidé d'élargir son actuel groupement à ces nouveaux contrats.

Le SIEGE 27 propose aux communes de s'assurer au cours de l'année 2021 de la procédure de mise en concurrence des nouveaux contrats à compter du 1^{er} janvier 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **décide d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE** pour les besoins de la collectivité, pour ce qui concerne les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA et aux installations d'éclairage public.
- autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire indique qu'une réunion avec le SIEGE est programmée dans les prochains jours pour échanger sur les projets d'enfouissements de réseaux sur les années à venir.

Contrat d'assurance des risques statutaires : délégation au CDG 27

Madame le Maire annonce qu'elle est vice-présidente du Centre de Gestion de l'Eure et présidente du comité technique et hygiène et sécurité.

Elle explique que le centre de gestion propose aux communes d'adhérer à un contrat groupe pour l'assurance statutaire des agents. Cette assurance permet la prise en charge de l'absentéisme du personnel et son remplacement durant l'arrêt maladie.

Ce contrat prend en charge le paiement d'un capital en cas de décès, des frais médicaux en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et des indemnités journalières dans le cadre des arrêts maladie.

Le contrat d'assurance actuel a pris effet le 01/01/2018 et prend fin au 31/12/2021.

L'avantage pour une commune de souscrire au contrat groupe proposé par le centre de gestion est de bénéficier d'un taux mutualisé et d'être accompagnée dans les démarches ; la première étant la délégation de la mise en concurrence pour le nouveau contrat de 4 ans à compter du 01/01/2022.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Tableau des effectifs au 31/12/2020

Madame le Maire explique que le tableau des effectifs correspond à la liste des emplois ouverts budgétairement (pourvus ou non), classés par filières, catégories et grades, et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le tableau des effectifs est régulièrement remis à jour.

	Grade	Poste	Quotité	Pourvu
<i>Filière administrative</i>				
Catégorie B	Rédacteur principal de 1ère classe	Secrétaire de mairie	35/35e	Titulaire
Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Comptabilité/Urbanisme	15/35e	Titulaire
	Adjoint administratif	Scolaire/Accueil	23/35e	Titulaire
	Adjoint administratif	Accueil/Etat civil/Elections	35/35e	Titulaire
<i>Filière technique</i>				
Catégorie C	Agent de maîtrise principal	Responsable des services techniques	35/35e	Titulaire
	Adjoint technique	Agent polyvalent	35/35e	Titulaire
	Adjoint technique	Agent polyvalent	35/35e	Contractuel
	Adjoint technique	Agent polyvalent	28/35e en hiver 35/35e en été	Contractuel
	Adjoint technique	Agent polyvalent	35/35e	Contractuel A pourvoir sur 2021
	Adjoint technique	Agent polyvalent (entretien et école)	22/35e	Titulaire

Madame le Maire précise qu'une procédure de recrutement est en cours pour les services techniques. La commune recherche quelqu'un qui connaît bien l'environnement des collectivités locales et qui pourra seconder le responsable.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le tableau des effectifs présenté.

Participation financière de la collectivité à la protection complémentaire santé des agents

Madame le Maire indique qu'il s'agit de remettre à jour une délibération prise en 2012 concernant la participation à la protection sociale complémentaire santé des agents de la commune.

Le projet de délibération a été approuvé par le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Eure.

Les modalités de participation proposées sont les suivantes :

- souscription à une offre de mutuelle labellisée en complémentaire santé (libre choix),
- versement directement à l'agent (sur le bulletin de salaire), et non à l'organisme,
- attribution aux agents titulaires et non titulaires (contractuels), d'un montant mensuel à hauteur de :

- 10 € pour l'agent,
- 8 € pour le conjoint,
- 5 € pour le premier enfant,
- 3 € pour le deuxième enfant et les suivants.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les modalités de participation à la complémentaire santé des agents telles que présentées, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Défense incendie

Monsieur Denis LAMY, qui travaille sur ce dossier depuis 2016, explique que la défense incendie est une préoccupation majeure pour les communes, rendue obligatoire depuis 2015.

L'objectif est de défendre les bâtiments existants et de pouvoir continuer à construire, puisque la présence d'une défense incendie est nécessaire pour obtenir une autorisation d'urbanisme ; avec une difficulté supplémentaire pour les communes de l'Eure, où la distance entre les habitations et les hydrants (c'est à dire les poteaux, bouches, poches, ou tout point d'eau) est limitée à 200 mètres, contre 400 mètres en Seine-Maritime. Madame le Maire précise que cette contrainte s'explique par les moyens humains et techniques des services de secours de l'Eure.

Il existe différents niveaux de risques, selon la nature et la taille des habitations, ainsi que différents dispositifs de défense, en fonction de présence ou non d'un réseau d'eau et de son débit. A défaut de réseau, ou de présence d'un cours d'eau (la Risle), l'installation de poches demeure la dernière solution.

Mais ces poches constituent des verrues dans le paysage. Il faudra penser à les camoufler. Autre solution subventionnée par le département : des poches enterrées.

Monsieur Denis LAMY poursuit son exposé en précisant que les hydrants sont contrôlés par le SDIS et le débit est contrôlé par la SAUR. Pas de contrôle à prévoir pour les citernes souples, mais un changement de l'eau tous les 10 ans (prévoir la réutilisation de l'eau).

Monsieur Denis LAMY rappelle les projets en cours, et présente les prévisions pour 2021.

Sur l'année 2020, le montant estimé des travaux pour sept poteaux incendie, une bouche incendie, un branchement bêche incendie, s'élèvent à 49 264.54 € TTC, avec en supplément, un bornage pour un montant de 1 260 € TTC. Ces montants ont été provisionnés en dépenses d'investissement sur le budget 2020 de la commune pour un total TTC de 50 524.54 €. Des accords de subventions ont été obtenus à hauteur de 11 979 € de DETR et 11 664 € du Département.

Pour l'année 2021, il est proposé de programmer l'installation de 2 poteaux, 1 bouche et 1 poche.

Ces travaux seront budgétisés sur 2021 et des subventions auprès du Département et de l'Etat (au titre de la DETR) pourront être sollicitées.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le programme de renforcement de la défense incendie pour l'année 2021 pour un coût de réalisation estimée à 35 000 € HT. Des subventions seront sollicitées : DETR et Département.

Questions diverses :

Bar des sports : Maintien du dernier commerce de proximité

Madame le Maire annonce qu'elle a enfin signé l'achat des murs fin novembre chez le notaire.

Le devis de l'entreprise COSTIL pour la réalisation des travaux pour le changement de toute la devanture a été validé. Les démarches administratives pour le changement d'enseigne et l'accessibilité sont en cours.

Le repreneur va prochainement signer l'achat du fonds de commerce.

Le bail entre la commune et le repreneur sera préparé par le notaire.

Le repreneur a été contacté par TF1 pour un reportage (émission du dimanche après-midi) sur ce beau projet, subventionné par le département et le soutien financier des fonds européens FEADER.

Le repreneur, un jeune Mannevillais, est pressé et souhaiterait ouvrir pour le 1er février mais des démarches et des travaux sont obligatoires avant.

Deuxième fleur

Madame le Maire informe le conseil que le Département a renouvelé la 2^e fleur à la commune pour l'année 2020.

Plutôt que de viser une troisième fleur, qui nécessiterait un budget et du travail important, il faut se focaliser sur le maintien de la deuxième fleur. Le jury est sensible aux plantations et aux aménagements dans leur ensemble. Les hôtels à insectes sont un exemple des efforts appréciés.

Conseil d'école du 01/12/2020

Madame le Maire transmet les demandes formulées lors du conseil d'école :

- **Arrêt et stationnement interdit devant la machine à pain** : cette demande est acceptée et en cours de traitement.

- **Renouvellement du parc informatique** :

Madame le Maire rappelle que l'école a bénéficié de plusieurs dotations ces dernières années :

- 7 ordinateurs portables grâce une donation de la sénatrice en mars 2016,

- 7 ordinateurs portables, 21 tablettes, 2 visualisateurs, 2 vidéoprojecteurs, 9 robot et 1 écran interactif en décembre 2018, dans le cadre du plan numérique de la communauté de communes.

Elle demande que cette question soit étudiée par la commission scolaire. Les membres de la commission scolaire ne sont pas défavorables à équiper l'école mais demandent un état des lieux du matériel existant et souhaitent connaître le projet pédagogique concernant l'informatique.

Opération « Noël solidaire »

Sur une proposition de la communauté de communes, la commune, par l'intermédiaire de Madame Nadine PICHON, a proposé à l'école d'organiser une collecte de jouets et de livres au profit de l'association Iter'action de Pont-Audemer.

Restauration scolaire

Le service du midi s'organise sur deux services distincts.

Distribution du colis de Noël

La distribution sera assurée le samedi 12 décembre par les membres du CCAS aux Mannevillais de plus de 65 ans.

Le CCAS va travailler sur une actualisation des critères d'attribution (inscription sur les listes électorales, investissement sur des années pour la commune en tant que président d'une association,...).

Réunion SMBVR

Messieurs Yannick TANGUY et Bertrand MAROUSEZ ont assisté à une réunion du SMBVR le mercredi 9 décembre. L'objet de cette réunion étant une modification du budget pour faire face à des frais

juridiques par rapport au projet de création d'une passe à poissons au niveau du barrage de la Madeleine à Pont-Audemer. Plusieurs associations s'opposent à ce projet ; l'une d'entre elle, « la valorisation du patrimoine hydraulique » a fait 4 recours en justice

Musée

Madame Nadine PICHON fait un point sur les travaux qui se terminent au musée. Dernière action en date : le nettoyage avec une auto-laveuse qui a permis de faire ressortir les motifs et les inscriptions au sol. Le matériel en double a été remis à l'étage.

La commission musée va s'atteler au cours des prochaines semaines à remettre les affiches sur les panneaux.

Ces travaux visent à faire de ce musée un lieu accueillant et à valoriser les objets exposés en mémoire du Maquis Surcouf.

Commission voirie du 9 décembre

Messieurs Bertrand MAROUSEZ et Denis LAMY reviennent sur la dernière commission voirie.

- **Route de Rouen** : Remplacement des arbres malades (10 arbres) selon la rapport Florysage et plantation de saules crevettes et de plantes ne nécessitant pas beaucoup d'arrosage. Suppressions de quelques bacs pour gagner des places de stationnement.

- **Bassins rue des longs Champs** : Mise en sécurité par la pose de clôture. Réalisation d'un grand nettoyage et mise en valeurs des bassins. Décision de les fleurir et mettre quelques nénuphars. Mise en place d'un abreuvoir, en cours de réalisation par les services techniques. Choix des emplacements des bancs

- **Zones de croisement route des Coudres** : aménagement d'espaces de courtoisie. Création d'un parking à côté de la bouche incendie.

Monsieur Christophe MARTIN demande s'il pourra faire partie du groupe de travail pour la question de la sécurisation de la route de Rouen, en concertation avec la commune de Pont Audemer. Madame le Maire répond favorablement.

Subvention au Téléthon

Monsieur Christophe Martin rappelle que la commune avait voté l'an dernier une subvention exceptionnelle au Téléthon. Il demande si une nouvelle subvention sera votée.

Madame le Maire répond que la commission subvention se réunira en février-mars.

Concernant l'attribution d'aides, Madame le Maire indique que le CCAS a de plus en plus de sollicitations pour des situations précaires préoccupantes. La priorité est d'aider les personnes et surtout les enfants de la commune qui se retrouvent dans des situations très difficiles.

Diffusion des compte-rendu

Monsieur Christophe Martin rappelle qu'il avait été dit en réunion de conseil que les élus recevraient dorénavant les compte-rendu des organismes auxquels la commune appartient.

Madame le Maire répond que les compte-rendu sont diffusés lorsqu'ils sont reçus en mairie (exemple avec le SDOMODE) ou communiqués par les élus représentant la commune, ce qui a été fait lors de cette séance pour le SMBVR.

Madame le Maire clôt la séance à 20h20.

La prochaine séance est fixée au jeudi 21 janvier 2021.

